**République Démocratique du Congo**

**Ministère de L’Agriculture**



**Secrétariat Général de l’Agriculture**

**Programme National de Développement Agricole (PNDA)**

**UNITE DE COORDINATION DE PROJET**

**Project Details (P169021)**

**ZR-MINAGRI-245103-CS-INDV**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D’UN (01) SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE DE L’UNITE PROVINCIALE D’EXECUTION DU PNDA/KASAI**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu’aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leurs productions aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-1).

Il y a lieu de mentionner, que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d’enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale quant à elle, touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo[[2]](#footnote-2).

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance[[3]](#footnote-3).

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale. Celle-ci s’est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l’engagement total de la Banque mondiale en RDC.

1.2. Présentation du PNDA

1. Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent comme suit :

* Soutenir la croissance de la productivité agricole au niveau de l’exploitation, permettant aux petits exploitants agricoles d’accroître leurs actifs et leur production, puis d’intervenir pour favoriser l’accès au marché et l’intégration productive de ces petits exploitants dans les chaînes d’approvisionnement agricoles ;
* Soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment, la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale ainsi que les infrastructures ;
* Renforcer les capacités des Services Publics Agricoles en particulier, du ministère de l’Agriculture, Ministère de la Pêche et Elevage et du Ministère du Développement Rural, en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base, dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme et le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes et
* Renforcer les interventions d’urgence dans le secteur de l’Agriculture.

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, et Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. La composante 1 (avec ses trois sous-composantes) consiste à « améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

La sous-composante 1.1 : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants CSA et NSA (agriculture intelligente face au climat et agriculture intelligente face à la nutrition) à travers des semences, plants, races animales, services de conseils et de vulgarisation conformes à ces technologies.

La sous-composante 1.2 : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement, afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants.

La sous-composante 1.3 : traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF)

La composante 2 (avec ses deux sous-composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles, afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante, seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de la réhabilitation des infrastructures routières dans les bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national, si l’on veut que les gains qu’auront acquis les producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont ».

 La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

La Sous-composante 2.1 ,Infrastructures rurales, visera principalement à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables[[4]](#footnote-4)), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils nécessitent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

La sous-composante 2.2, consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPMEs qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

La composante 3 (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles. Elle a pour objectifs :

(i) le renforcement des capacités des Ministères clés (tels que l’Agriculture, Pêche et Elevage, les Affaires Foncières et le Développement Rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle se décline en deux (02) sous-composantes :

Sous-composante 3.1 : elle consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du ministère de l’Agriculture.

Sous-composante 3.2 : Gestion, suivi et évaluation du programme. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (UNCP); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, l’acquisition de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

Composante 4 : Réponse aux urgences agricoles (USD 0 millions IDA)

Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul, devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une interventionimmédiate en cas de crise ou d’urgence éligible.

Ce programme sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 – Emploi et conditions de travail ; NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 – Santé et sécurité des populations ; NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l’utilisation des terres et réinstallation forcée ; NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d’Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 – Patrimoine culturel ; NES 9 –Intermédiaires financiers ; NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

Ainsi, le gouvernement se propose de recruter un(e) consultant(e) individuel(le) devant va assumer les fonctions de Spécialiste en sauvegarde environnementales afin d’appuyer l’Unité Provinciale d’Exécution du Projet (UPEP) PNDA Kasaï sur toutes les questions relatives à la gestion des risques et impacts environnementaux du PNDA.

1. **MISSION DU/ DE LA CONSULTANT (E)**

Sous la responsabilité du (de la) Coordonnateur (trice) Provincial (e) de l’UPEP PNDA/Kasaï, le/la Spécialiste en Sauvegarde Environnementale assurera un appui technique à l’UPEP et aux autres parties prenantes dans la mise en œuvre du projet dans le domaine de ses compétences.

Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques et impacts environnementaux du PNDA tels que convenus dans le Plan d’Engagement Environnemental et Social (PEES) dudit programme.

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale devra s’assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale dans la conduite des activités du PNDA.

Le/la spécialiste en sauvegarde environnementale devra de manière globale, s’assurer que l’organisation, la mise en œuvre et le suivi de l’ensemble des activités du programme prennent en compte les aspects environnementaux et mesures de gestion des risques environnementaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du PNDA / agréés dans le Plan d’Engagement Environnemental et Social (PEES).

Il/elle travaillera étroitement avec le/la spécialiste provincial(e) en sauvegarde sociale, le spécialiste national en sauvegarde environnementale, le spécialiste national en sauvegarde sociale, le spécialiste national en violences basées sur le genre (VBG), ainsi qu’en collaboration avec l’ensemble du personnel du projet et les différentes parties prenantes de mise en œuvre.

1. **RESPONSABILITES ET TACHES**

Le/la spécialiste en sauvegardes environnementales a pour tâches :

1. **Au niveau de la préparation des sous-projets****, en collaboration avec les spécialistes au niveau national** :
* Participer à l’élaboration et la mise à jour du volet environnemental des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale de sa province et veiller à leur réalisation ;
* Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque sous-projet en déterminant la nature et l’ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales en collaboration avec le/la spécialiste social au niveau provincial et les spécialistes E&S au niveau national;
* Elaborer les termes de référence pour la préparation et la mise en œuvre des études environnementales et sociales (EIES, PGES, Audit environnemental) en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects d’hygiène santé et sécurité, condition des travailleurs, gestion des pestes et pesticides. En collaboration avec le spécialiste national en sauvegarde environnementale et le spécialiste national en sauvegarde sociale participer à la planification, la coordination, l’analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale produits dans le cadre du projet PNDA ;
* Assurer le suivi et l’analyse des documents de sauvegardes environnementales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, le spécialiste national en sauvegarde environnementale, et les autres spécialistes de l’UCP, et conduire leur validation en s’assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, aux conventions internationales et à la législation congolaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l’hygiène santé et sécurité ;
* S’assurer, en collaboration avec le/la Chargé(e) en passation des marchés du PNDA, de l'insertion dans les dossiers d’appel d’offres (DAO) et les contrats des entreprises, des clauses environnementales et sociales, y compris les clauses spécifiques à la sécurité des travailleurs et aux VBG en collaboration avec les spécialistes E&S au niveau national ;
* Faire la revue des projets des contrats pour s’assurer de la prise en compte des obligations environnementales et sociales ;
* Participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale ;
* Veiller à l'appropriation de toutes les études environnementales du projet (EIES, PGES, etc.) par les consultants/ Bureaux d’études les parties prenantes au projet et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets, en collaboration avec les spécialistes E&S au niveau national.
1. **Au niveau de l’exécution des sous-projets, en collaboration avec les spécialistes au niveau national :**
* Veiller au respect de l’application du Plan d’engagement environnemental et social (PEES) et si nécessaire, prendre des initiatives pour sa mise à jour ;
* Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegardes dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des sous-projets ;
* Valider et veiller à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et sociale chantier des entreprises en charge des travaux, en collaboration avec les spécialistes E&S au niveau national et provincial ;
* Concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l’information, etc.) de la base de données du suivi environnemental du projet ;
* Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d’amélioration de la gestion environnementale des activités du PNDA ;
* S’assurer de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) non-sensibles et sensibles en collaboration avec les autres partenaires au projet, en collaboration avec le/la spécialiste social au niveau provincial;
* Elaborer à bonne date, au niveau provincial :
* Les rapports d’activités mensuels, trimestriels et annuels
* Le rapport de mise en œuvre du MGP des plaintes non-sensibles et sensibles tous les trois (03) mois
* Les rapports d’activités trimestriels sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales des projets,
* Les rapports circonstanciels en cas d’incident environnemental (par exemple suite à la survenance ou modification substantielle de risque lié aux sous-projets) ou encore en cas ou accident
* S’assurer de la transmission à bonne date des rapports et études environnementales et sociales à soumettre à la Coordination Nationale pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre ;
* Organiser les missions de supervision des activités sur terrain en collaboration avec le spécialiste en développement social
* Participer à la préparation des missions de supervision et d’évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;
* Appuyer l’UPEP dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau provincial sur les mesures de sauvegarde environnementale à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l’hygiène santé et sécurité, gestion des pestes et pesticides, protection de la biodiversité.;
* Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d’activité.
1. **PROFIL REQUIS**

Le/la Spécialiste à recruter doit :

* Avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines de sciences environnementales, de l’agronomie, de la foresterie, ou tout autre diplôme équivalent ;
* Justifier d’une expérience d’au moins cinq (05) ans dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes des projets/programmes ;
* Avoir une expérience dans la gestion des questions liées à l’hygiène santé et sécurité au travail et la gestion de MGP
* Avoir une connaissance des anciennes politiques opérationnelles de sauvegardes et nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale ;
* Etre familiarisé(e) avec les textes juridiques nationales et internationales applicables en matière de sauvegardes environnementales ;
* Pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
* Pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
* Etre organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
* Avoir une expérience dans la réalisation des études environnementales
* Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
* Être capable de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d’acteurs multiculturels
* Avoir une bonne maitrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Access, etc.) et internet ;
* Parler et écrire parfaitement le français ;
* Avoir une connaissance de la langue anglaise et de la langue locale de la province est un atout ;
* Etre disposé (e) à se déplacer fréquemment dans les territoires de la province
* Avoir la connaissance des procédures de la Banque mondiale et des autres bailleurs multilatéraux est un atout.

**IV. Critères de performance**

Les performances seront mesurées sur la base des indicateurs ci-dessous :

* Niveau d’exécution du programme annuel d’activités et de prise de mesures nécessaires pour respecter les délais et résoudre les problèmes ;
* Pourcentage des réponses aux différentes questions/préoccupations de l’Unité Nationale de Coordination et des partenaires impliqués à la mise en œuvre du PNDA dans un délai de sept (7) jours ;

Soumission du rapport d’activités dans le délai requis ;

* Nombre de rapport d’activités de sauvegardes environnementales ;
* Nombre de rapport de mise en œuvre du MGP des plaintes non-sensibles et sensibles

Ces indicateurs de performance doivent être atteints à 75 % au moins. Un pourcentage inférieur à ce seuil (75%) est considéré comme performance faible, et médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.

**V. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d’exécution du projet**

Si le candidat retenu appartient à la fonction publique, la régularisation de sa position de fonctionnaire, pour être conforme à l’Accord de Financement du PNDA et aux directives de la Banque mondiale, sera une condition de mise en vigueur de son contrat. Le candidat fonctionnaire devra, avant sa prise de fonctions, fournir au PNDA un document certifiant sa mise en disponibilité et renoncer à sa rémunération de l’Administration Publique pendant toute la période du contrat.  A cet effet, les représentants de l’Etat ou fonctionnaires ne peuvent être embauchés qu’à condition que cette embauche ne soit incompatible avec aucun règlement ou politique d’emploi du pays et que cet engagement ne créera pas de conflit d’intérêts.

VI. **Durée de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement, après une évaluation satisfaisante de la performance.

1. **RAPPORTS**

Le/la Spécialiste Provincial(e) de l’UPEP PNDA/Kasaï produira des rapports en français sur l’état d’avancement des activités de sauvegardes environnementales et le rapport de mise en œuvre du MGP des plaintes non-sensibles et sensibles de sa province, Ces rapports seront sur une base (i) trimestrielle et (ii) annuelle, à moins qu’il n’en soit décidé autrement d’accords partis.

1. **PROCESSUS DE RECRUTEMENT**

 Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020.

1. **DUREE DE LA MISSION**

La durée du contrat du/de la spécialiste en sauvegardes environnementales est de 12 mois avec possibilité de renouvellement sur évaluation de performances.

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Propos d’Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.* [↑](#footnote-ref-3)
4. [↑](#footnote-ref-4)